

AVIS

Ministère du
Développement durable
et des Infrastructures

Administration des
bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : ouverte

Type de marché : Travaux

Ouverture le 17/05/2017 à 10:00.

Lieu d'ouverture :

Administration des bâtiments
publics, 10, rue du Saint-Esprit,
L-1475 Luxembourg

Intitulé : Travaux de gros œuvre
à exécuter dans l'intérêt de la
reconstruction d'un mur de
soutènement pour la Fondation
Kräizbiërg à Dudelange.

Description :

- terrassement : 350 m³
- béton armé : 56 m³
- coffrage : 190 m²

Les travaux sont adjugés en bloc
à prix unitaires.

La durée des travaux est de 45
jours ouvrables à débiter au
courant du 2e semestre 2017.

Conditions de participation :
Effectif minimum en personnel
requis : 20 personnes.
Chiffre d'affaires annuel
minimum requis : EUR
2.000.000.
Nombre de références : 3.

**Conditions d'obtention du
dossier de soumission :** Les
documents de soumission
peuvent être retirés via le portail
des marchés publics
(www.pmp.lu).

Réception des offres : Les
offres portant l'inscription
« Soumission pour les travaux
de gros-œuvre à exécuter dans
l'intérêt de la reconstruction
d'un mur de soutènement
pour la Fondation Kräizbiërg
à Dudelange » sont à remettre
à l'adresse prévue pour
l'ouverture de la soumission
conformément à la législation
et à la réglementation sur les
marchés publics avant les date
et heure fixées pour l'ouverture.

Date de publication de l'avis
1700587 sur www.marches-
publics.lu : 14/04/2017

SERIE

WHAT THE FACTS ?! (5)

Sous pression

Luc Caregari

**Même si elle est une des premières
concernées, on ne pense pas
souvent à la presse quand on
parle de « vérités alternatives »,
voire post-factuelles. Est-ce une
bonne nouvelle ? Nous explorerons
quelques pistes dans ce cinquième
épisode de notre série.**

Début avril 2017, une chose inédite
s'est passée dans le paysage média-
tique luxembourgeois. Pour la pre-
mière fois de son histoire, le Conseil
de presse a fait usage de sa possibi-
lité de donner un « blâme formel »
(« formelle Rüge » dans le texte du
communiqué de presse) à l'encontre
d'un de ses membres, le groupe RTL.
Ce blâme exprimé à l'encontre aussi
bien du groupe que du journaliste
responsable est une des dernières
conclusions tirées de l'épineuse « af-
faire Lunghi », qui avait défrayé la
chronique à la fin de l'année der-
nière. En suivant l'exemple de l'Alia,
l'autorité indépendante qui surveille
le secteur audiovisuel, le Conseil de
presse n'a pourtant fait que suivre les
règles du code de déontologie qu'il
s'est lui-même donné.

Car le montage proposé dans la
deuxième émission consacrée à l'in-
cident devant l'entrée du Mudam,
impliquant son (maintenant ex-)di-
recteur et la journaliste (sans carte
de presse pourtant) free-lance Sophie
Schram, enfreint bel et bien les ar-

articles 9b et 9c dudit code de déonto-
logie. Qui dit en somme que « l'image
(photo, graphisme, séquence filmée...)
ne doit pas déformer la réalité. (...)»
Lors de montages son et vidéo, les
journalistes s'engagent à veiller à
ne pas altérer de façon sensible l'in-
formation recueillie, ni à déformer
l'information en la sortant de son
contexte original. »

Or, c'est exactement ce qui s'est
passé dans la deuxième édition du
« Nol op de Kapp » dédiée aux re-
mous dans la scène culturelle dont
certains éléments étaient partis en
guerre contre le directeur du Mu-
dam. Si, pour certains, l'empresse-
ment du Conseil de presse à vouloir
montrer du doigt RTL serait aussi dû à
de vieilles querelles entre les masto-
dotes de la presse luxembourgeoise,
force est de constater que néan-
moins, le montage de la chaîne est un
exemple flagrant d'images qui cher-
chent à induire en erreur du public.

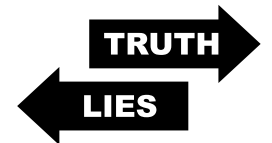
Que retenir de cet épisode, qui fe-
rait bien d'être inclus dans les cours
de déontologie (obligatoires depuis
quelques années) dispensés aux jour-
nalistes stagiaires ? Pas grand-chose,
vu que le monde politique ne l'a pas
entendu de cette oreille et s'est dit
prêt à investir quelques juteux mil-
lions dans la maison Bertelsmann,
sans même attendre le fameux dé-
bat sur la « qualité des médias » à
venir en mai. Et gageons que les taux

d'audience du monopoliste télévisuel
n'en ont pas trop souffert non plus,
du coup.

C'est que la question est plus
complexe. Et plus vieille. La question
de la vérité dans les médias est aus-
si vieille que les médias eux-mêmes.
Dans un article pour le « New York
Review of Books » intitulé « The True
History of Fake News », l'historien
américain Robert Darnton (spécialiste
des Lumières et de l'histoire du livre)
revient sur les origines du concept.
Selon lui, dès le 6e siècle, l'informa-
tion d'origine douteuse, l'« anecdota »,
est répertoriée par Procope, l'his-
torien byzantin, et décrite comme une
arme politique pour atteindre la répu-
tation de l'empereur Justinien. Cela se
poursuit par des sonnets malveillants
écrits pendant la Renaissance pour fa-
voriser la famille des Médicis.

Marie-Antoinette déjà poursuivie par d'infâmes « canards »

Le 18e siècle et la banalisation
de l'imprimerie changèrent la donne
profondément, avec l'invention à Pa-
ris des fameux « canards » - de pe-
tits journaux distribués dans les rues
de la capitale française dans l'inten-
tion soit de vendre des histoires de
monstres aux crédules, soit de faire de
la propagande politique ciblée. Ainsi,
les « canards » ont aussi fait partie
de la Révolution française, même si





L'équation « Fox News Is Fake News » est aussi vieille que l'humanité.

PHOTO : ©WIKICOMMONS

- Darnton insiste - leur véritable impact est difficile à évaluer. Mais si ça peut consoler François et Penelope Fillon : même Marie-Antoinette a déjà été victime des « canards ». Les enablés de la Sarthe sont donc les tout derniers d'une longue tradition française. Une tradition auquel le nom du « Canard enchaîné » fait évidemment référence.

Darnton revient par ailleurs aussi sur le fait que, dès le début, cette presse « de caniveau » entrainait en conflit avec la loi ; la police partait à la chasse des « nouvellistes » qui répandaient entre Paris et Londres - les deux grandes métropoles de l'époque - les histoires les plus scabreuses sur l'aristocratie tant détestée. Et de finir par un joyeux parallèle entre les orgies imputées aux sangs bleus du 18e siècle et les orgies prêtées à Hillary Clinton pendant la dernière présidentielle américaine.

On le voit : la presse depuis ses débuts est en conflit avec la vérité. Mieux, c'est le mensonge et non pas la vérité qui est à l'origine des médias. Cela ne veut pourtant pas dire que la supposition de toujours plus de personnes qui crient à la « Lügenpresse » soit avérée, loin s'en faut. Le problème est intrinsèque à la matière même. Car ceux qui gueulent aujourd'hui sur les médias de masse « mensongers » font deux fautes essentielles : première-

ment, ils réclament de la part des médias une neutralité et une objectivité qui n'existent pas et qui n'ont jamais existé ; deuxièmement, et c'est encore plus stupide, en abandonnant les médias « mainstream » pour des officines plus petites ou moins officielles, ils tombent souvent dans le panneau justement des héritiers des vilains « canards » du 18e siècle - des plates-formes comme Breitbart News ou d'autres sites de « réinformation », qui essaient de toucher une large audience à travers des informations figulées tout en cachant tant bien que mal un programme politique d'extrême droite. Puisque, sans surprise, c'est exactement cette mouvance qui a découvert son amour des petits « canards » - ou trolls, comme on les appellerait plutôt aujourd'hui.

Le mensonge et non pas la vérité à l'origine des médias

Mais revenons un instant sur la notion d'objectivité, voire de neutralité. C'est un problème qui a moins trait à la condition d'être de la presse qu'à la condition d'être en général. Bref : en l'absence de vérité absolue, on ne peut pas s'attendre à ce que les médias disent « la » vérité. Ils ne disent que leurs vérités. Et celles-ci sont aussi multiples que les titres des médias publiés. Elles ne font refléter qu'un seul angle de la réalité :

celui perçu à un moment X par un journaliste Y. Même en essayant de se montrer le plus neutre possible, par exemple en ne compilant que des articles issus d'agences de presse - supposées ne relater que des faits sans jugements ni commentaires -, le journaliste ou rédacteur doit faire des choix. Quel article mettre en priorité ? La famine en Afrique de l'Ouest ou le match Bayern-Real ?

S'il est donc impossible de contraindre les médias à dire « la » vérité, cela ne veut pas forcément dire qu'ils mentent tous. Car, oui, il y a des garde-fous. Ceux-ci datent en général du 20e siècle et surtout d'après la Seconde Guerre mondiale. Un exemple phare en serait la réorganisation stricte de la presse allemande par les forces alliées après la guerre. Car pour publier un journal dans l'Allemagne de l'Ouest post-1945, il ne fallait pas uniquement montrer patte blanche, mais aussi accepter un code de déontologie très serré. Ce n'est pas un hasard si un Axel Springer a dû recourir à maints trucages pour établir son empire médiatique, qui ne s'est vraiment épanoui qu'après le moment où l'état des alliés sur la presse s'est un peu desserré. Pour la petite histoire : en ancien de la Waffen-SS (même compagnie qu'un certain Franz-Joseph Strauss), il avait uniquement le droit de publier des informations sur les émissions radio-

phoniques (le magazine « Hörzu » qui existe toujours) ; ce n'est que par des manipulations qu'il s'est emparé du « Hamburger Morgenpost » (qui d'ailleurs n'appartient plus à l'empire Springer) et a pu lancer l'infâme « Bild ».

Même si dans tout l'Occident les États se sont dotés de lois garantissant la liberté et les droits de la presse en même temps que ses devoirs - au Luxembourg, c'est l'article 10 de la loi de 2004 qui dit : « Le collaborateur a un devoir d'exactitude et de véracité par rapport aux faits communiqués. Il a l'obligation de les vérifier préalablement eu égard à leur véracité, leur contenu et leur origine, dans la mesure raisonnable de ses moyens et compte tenu des circonstances de l'espèce. » -, cela ne garantit pas automatiquement que la presse s'y tienne. La vigilance à cet endroit dépend aussi bien des autorités étatiques, de l'autocontrôle des grandes maisons d'édition et des pouvoirs échus aux différents Conseils de presse. Vu la multitude d'acteurs qui peuvent jouer sur une notion aussi sensible, cela présuppose une chose essentielle : un lecteur averti et critique.